

## Discours de Bayeux (16 juin 1946)

- 1 Dans notre Normandie, glorieuse et mutilée, Bayeux et ses environs furent témoins d'un des plus  
grands événements de l'Histoire. (...) C'est ici que, quatre années après le désastre initial de la  
France et des Alliés, débuta la victoire finale des Alliés et de la France. C'est ici que l'effort de ceux  
5 qui n'avaient jamais cédé et autour desquels s'étaient, à partir du 18 juin 1940, rassemblé l'instinct  
national et reformée la puissance française tira des événements sa décisive justification.
- En même temps, c'est ici que sur le sol des ancêtres réapparut l'État; l'État légitime, parce qu'il  
reposait sur l'intérêt et le sentiment de la nation; l'État dont la souveraineté réelle avait été  
transportée du côté de la guerre, de la liberté et de la victoire, tandis que la certitude n'en conservait  
10 que l'apparence; l'État sauvegardé dans ses droits, sa dignité, son autorité (...) préservé des  
ingérences de l'étranger; l'État capable de rétablir autour de lui l'unité nationale et l'unité impériale  
(...).
- Si cette grande œuvre fut réalisée en dehors du cadre antérieur de nos institutions, c'est parce que  
celles-ci n'avaient pas répondu aux nécessités nationales et qu'elles avaient, d'elles-mêmes,  
abdiqué dans la tourmente. Le salut devait venir d'ailleurs. Il vint, d'abord, d'une élite, spontanément  
jaillie des profondeurs de la nation et qui, bien au-dessus de toute préoccupation de parti ou de  
15 classe, se dévoua au combat pour la libération, la grandeur et la rénovation de la France. (...)
- Elle n'y eût point, cependant, réussi sans l'assentiment de l'immense masse française. Celle-ci, en  
effet, dans sa volonté instinctive de survivre et de triompher, n'avait jamais vu dans le désastre de  
1940 qu'une péripétie de la guerre mondiale où la France servait d'avant-garde. Si beaucoup se  
20 plièrent, par force, aux circonstances, le nombre de ceux qui les acceptèrent dans leur esprit et  
dans leur cœur fut littéralement infime. (...)
- Une fois assuré le salut de l'État, dans la victoire remportée et l'unité nationale maintenue, la tâche  
par-dessus tout urgente et essentielle était l'établissement des nouvelles institutions françaises. (...)
- 25 Cependant, la nation et l'Union Française attendent encore une Constitution qui soit faite pour  
elles et qu'elles aient pu joyeusement approuver. (...)
- Au cours d'une période de temps qui ne dépasse pas deux fois la vie d'un homme, la France fut  
envahie sept fois et a pratiqué treize régimes, car tout se tient dans les malheurs d'un peuple. Tant  
de secousses ont accumulé dans notre vie publique des poisons dont s'intoxique notre vieille  
propension gauloise aux divisions et aux querelles.
- 30 Les épreuves inouïes que nous venons de traverser n'ont fait, naturellement, qu'aggraver cet état de  
choses (...). la rivalité des partis revêt chez nous un caractère fondamental, qui met toujours tout en  
question et sous lequel s'estompent trop souvent les intérêts supérieurs du pays. Il y a là un fait  
patent, qui tient au tempérament national, aux péripéties de l'Histoire et aux ébranlements du  
présent, mais dont il est indispensable à l'avenir du pays et de la démocratie que nos institutions  
35 tiennent compte et se gardent, afin de préserver le crédit des lois, la cohésion des gouvernements,  
l'efficiencence des administrations, le prestige et l'autorité de l'État.
- C'est qu'en effet, le trouble dans l'État a pour conséquence inéluctable la désaffection des citoyens  
à l'égard des institutions. Il suffit alors d'une occasion pour faire apparaître la menace de la  
dictature. D'autant plus que l'organisation en quelque sorte mécanique de la société moderne rend  
chaque jour plus nécessaires et plus désirés le bon ordre dans la direction et le fonctionnement  
régulier des rouages. Comment et pourquoi donc ont fini chez nous la Ire, la IIème, la IIIème  
40 Républiques ? (...). L'édifice grandiose s'écroule dans le malheur et dans le sang. La nation se  
retrouve rompue, plus bas qu'elle n'était avant que l'aventure commençât.

45 Il suffit d'évoquer cela pour comprendre à quel point il est nécessaire que nos institutions démocratiques nouvelles compensent, par elles-mêmes, les effets de notre perpétuelle effervescence politique. Il y a là, au surplus, pour nous une question de vie ou de mort (...). Tous les principes et toutes les expériences exigent que les pouvoirs publics : législatif, exécutif, judiciaire, soient nettement séparés et fortement équilibrés et, qu'au-dessus des contingences politiques, soit établi un arbitrage national qui fasse valoir la continuité au milieu des combinaisons.

50 Il est clair et il est entendu que le vote définitif des lois et des budgets revient à une Assemblée élue au suffrage universel et direct. Mais le premier mouvement d'une telle Assemblée ne comporte pas nécessairement une clairvoyance et une sérénité entières. Il faut donc attribuer à une deuxième Assemblée, élue et composée d'une autre manière, la fonction d'examiner publiquement ce que la première a pris en considération, de formuler des amendements, de proposer des projets.

55 Tout nous conduit donc à instituer une deuxième Chambre dont, pour l'essentiel, nos Conseils généraux et municipaux éliront les membres. Cette Chambre complétera la première en l'amenant, s'il y a lieu, soit à réviser ses propres projets, soit à en examiner d'autres, et en faisant valoir dans la confection des lois ce facteur d'ordre administratif qu'un collège purement politique a forcément tendance à négliger. (...)

60 Du Parlement, composé de deux Chambres et exerçant le pouvoir législatif, il va de soi que le pouvoir exécutif ne saurait procéder, sous peine d'aboutir à cette confusion des pouvoirs dans laquelle le Gouvernement ne serait bientôt plus rien qu'un assemblage de délégations.(...) En vérité, l'unité, la cohésion, la discipline intérieure du Gouvernement de la France doivent être des choses sacrées, sous peine de voir rapidement la direction même du pays impuissante et disqualifiée. Or, comment cette unité, cette cohésion, cette discipline, seraient-elles maintenues à la

65 longue si le pouvoir exécutif émanait de l'autre pouvoir auquel il doit faire équilibre, et si chacun des membres du Gouvernement, lequel est collectivement responsable devant la représentation nationale tout entière, n'était, à son poste, que le mandataire d'un parti ?

70 C'est donc du chef de l'État, placé au-dessus des partis, élu par un collège qui englobe le Parlement mais beaucoup plus large et composé de manière à faire de lui le Président de l'Union Française en même temps que celui de la République, que doit procéder le pouvoir exécutif. Au chef de l'État la charge d'accorder l'intérêt général quant au choix des hommes avec l'orientation qui se dégage du Parlement. À lui la mission de nommer les ministres et, d'abord, bien entendu, le Premier, qui devra diriger la politique et le travail du Gouvernement. Au chef de l'État la fonction de promulguer les lois et de prendre les décrets, car c'est envers l'État tout entier que ceux-ci et celles-

75 là engagent les citoyens. À lui la tâche de présider les Conseils du Gouvernement et d'y exercer cette influence de la continuité dont une nation ne se passe pas. À lui l'attribution de servir d'arbitre au-dessus des contingences politiques, soit normalement par le conseil, soit, dans les moments de grave confusion, en invitant le pays à faire connaître par des élections sa décision souveraine. À lui, s'il devait arriver que la patrie fût en péril, le devoir d'être le garant de l'indépendance nationale et des traités conclus par la France.

80

85 Des Grecs, jadis, demandaient au sage Solon : « Quelle est la meilleure Constitution ? » Il répondait : « Dites-moi, d'abord, pour quel peuple et à quelle époque ? » Aujourd'hui, c'est du peuple français et des peuples de l'Union française qu'il s'agit, et à une époque bien dure et bien dangereuse ! Prenons-nous tels que nous sommes. Prenons le siècle comme il est. Nous avons à mener à bien, malgré d'immenses difficultés, une rénovation profonde qui conduise chaque homme et chaque femme de chez nous à plus d'aisance, de sécurité, de joie, et qui nous fasse plus nombreux, plus puissants, plus fraternels. (...)

**I. Contexte**

contextualisation du discours

l'État dans ce contexte

**II. la nation a besoin de nouvelles institutions**

la Nation : élite & masse

une nécessité : de nouvelles institutions & pourquoi est-ce une nécessité ?

**III. Quelles institutions ?**

→ pouvoir législatif : Assemblée nationale & une 2ème Assemblée

→ pouvoir législatif : chef de l'État & le Gouvernement